

Date de convocation
<b>4 mars 2022</b>
Date d'affichage du compte rendu
<b>14 mars 2022</b>
Nombre de conseillers
<b>En exercice : 15</b>
<b>Présents : 12</b>
<b>Votants : 14</b>

L'an deux mille vingt-deux et le dix mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BOEIL-BEZING, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc DUFAU, Maire.

Etaient présents : MM. M. DUFAU, S. TASTET, B. LORRY, B. BAGET, H. BEAUCULAT, C. BERDUCQ, G.CAMY, V. LABORDE, R. CARDY, M-C. LALANNE, P-H. NAU-HENDEL, L. POUTS SAINT GERME.

A donné pouvoir : C. CHUBURU à L. POUTS SAINT GERME, A-L.POMME-CASSIEROU à P-H.NAU-HENDEL.

Etait absente excusée : M. PULVINET.

Assurait la fonction de secrétaire de séance : Mme LORRY

Etait également présente : Sandra LAPIQUE, secrétaire de mairie.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

### **City stade :**

Le Maire présente le résultat de la consultation avec Casal sport pour l'implantation du multi stade. Il rappelle que cette réalisation reste sous la responsabilité du Comité des fêtes et souligne l'urgence de cette opération. Le Conseil municipal accorde son aide pour la structure standard et un montant maximal de 3 650€ TTC.

### **Ecole – Centre bourg :**

Le Maire présente les réflexions du comité de pilotage du projet Ecole - centre bourg suite aux questions de Monsieur Albert Lagueyte, assistant à la maîtrise d'œuvre de l'APGL. Le Conseil Municipal décide de suivre les propositions du comité de pilotage et de demander une étude orientée vers le presbytère, d'élargir la superficie d'aménagement du centre bourg par l'achat d'une parcelle située dans le périmètre de l'étude et d'indiquer si les bâtiments existants (presbytère) peuvent accueillir des classes nouvelles.

## **DELIBERATIONS**

### **ONF programmation 2022 financement CD –CR :**

Le Maire rappelle à l'assemblée le programme d'actions 2022 pour la forêt présenté par l'ONF. Une partie des travaux pourrait bénéficier d'aides du Conseil Régional et du Conseil Départemental. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité; décide de réaliser ce projet, sous réserve de l'obtention du financement du Conseil Régional et du Conseil Départemental, sollicite une subvention du Conseil Régional et du Conseil Départemental, à hauteur de 528.00 €, représentant 40 % du montant HT du coût plafond des travaux estimés et s'engage à voter sa part d'autofinancement, soit 1 730.00 € et l'avance de TVA soit 225.80 €.

### **Acquisition bien immobilier :**

Le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'aménagement école – centre bourg. Il informe le Conseil Municipal que la maison située sur la parcelle B359 est mise en vente et que l'emplacement s'intègre naturellement dans ce projet. Considérant que cette acquisition représente une opportunité

d'espace supplémentaire pour l'aménagement du centre bourg, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à prendre contact avec les propriétaires afin de préparer l'achat de ce bien.

**SDEPA 21EP117 rénovation éclairage publique P1 Bonnehon :**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au SDEPA de procéder à l'étude des travaux de rénovation de l'Eclairage public lié au Renforcement du poste P1 BONNEHON et leur propose d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder aux travaux, et approuve le montant de l'opération de 3 772,67 € (part du SDEPA de 2 716,69 € et part communale de 1 055,98 €).

**SDEPA REP003 rénovation éclairage publique – remplacement des globes lumineux Béarn, Myosotis, Capsus :**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au SDEPA de procéder à l'étude des travaux de remplacement des 7 globes lumineux du Lotissement du Béarn, des 11 globes lumineux du Clos des Myosotis et des 2 globes lumineux impasse Capsus.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder aux travaux, et approuve le montant de l'opération de 34 603,93 € (part du SDEPA de 24 918.18 € et part communale de 9 685.75 €).

**Renouvellement convention « Cast Finances » :**

Le Maire informe le Conseil municipal que la convention signée en 2018 avec la société « SARL CAST FINANCES », société de groupement d'achat pour les collectivités, est arrivée à son terme au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et expose le bilan de ces trois années et expose les modalités de renouvellement de cette convention. Il propose au Conseil municipal de renouveler la signature de la convention avec la société « SARL CAST FINANCES » pour une durée d'un an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le renouvellement de la convention avec la société « SARL CAST FINANCES ».

**Location appartement ancienne poste :**

Le Maire informe le Conseil Municipal que le locataire de l'appartement T4 situé, 1 rue du Hameau, libère le logement fin mars 2022. Il rappelle que le loyer est actuellement de 526,00 € sans les charges. Il soumet la proposition de la SARL ORPI NAY pour la recherche de locataires, l'état des lieux et l'établissement du contrat de location.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, confie la recherche de locataires, l'état des lieux et l'établissement du contrat de location à la SARL ORPI NAY pour un montant de 400 €, fixe à 500 € le montant mensuel du loyer sans les charges et autorise le Maire à signer le contrat à intervenir avec le futur locataire.

A Boeil-Bezing, le 14 mars 2022.

Le Maire,

Marc DUFAU

